

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 29 septembre 2021

Avis n°2021-09

Avis du CSRPN Hauts-de-France relatif au renouvellement du plan de gestion 2021-2025 de la Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière de Vred sur la commune de Vred (Nord).

Le Code de l'environnement prévoit que les plans de gestion des réserve naturelles régionales soient soumis à l'avis du CSRPN d'après l'article R332-43.

Contexte :

La tourbière de Vred est une tourbière alcaline exploitée autrefois pour la tourbe puis pour le maraîchage, elle se situe dans la vallée de la Scarpe. Le site a été classée Réserve Naturelle Régionale en 2008 par l'ex région Nord Pas-de-Calais, depuis, son gestionnaire officiel est le syndicat mixte du parc naturel régional (SMPNR) Scarpe-Escaut. La réserve naturelle protège une zone de 41 ha constituée d'étangs, de phragmitaies, de zones à sphaignes peuplées d'aulnes et de bouleaux et d'une ancienne peupleraie. Elle est l'une des dernières tourbières alcalines actives de la région. On y recense des espèces d'un grand intérêt patrimonial, telle que la gesse des marais, le pigamon jaune, la grande douve, la rainette des champs, le blongios nain etc...

Le premier plan de gestion de la réserve date de l'année 2002 et a été évalué en 2005. Depuis, un bilan des opérations a été réalisé. Ce travail a permis la réévaluation des enjeux aboutissant à la programmation d'un nouveau plan de travail pour les 5 prochaines années qui a été présenté lors de la séance plénière du CSRPN le 29 septembre 2021.

Après avoir entendu l'avis et les commentaires de Philippe Julve, référent du CSRPN dans le cadre de la réalisation et du suivi de ce plan de gestion, après avoir entendu la présentation du projet ainsi que les échanges avec le SMPNR Scarpe-Escaut, gestionnaire de la réserve, le **CSRPN émet un avis favorable à la mise en œuvre de ce plan de gestion pour la période 2021-2025**, sans réserves, assujetti toutefois des recommandations ci-dessous.

Suite à cette présentation, les membres du CSRPN ont souligné la qualité du travail effectué par le SMPNR Scarpe-Escaut et en particulier les actions de concertation menées avec les acteurs locaux.

Recommandations :

- Compte tenu des enjeux hydrologiques du site et du problème majeur, notamment en termes de pollution chimique (phosphore), les membres du CSRPN souhaitent une prise en compte plus fine de la gestion des pollutions en particulier dans le cadre de la mise en eau des milieux : gestion par débordement versus via les eaux souterraines (nappe de la craie).
- Dans ce contexte il est attendu de poursuivre, voire renforcer, les suivis sur la qualité des eaux et de mieux caractériser les effets des pollutions associées.
- Parallèlement, afin d'affiner l'analyse du fonctionnement hydrologique du site, le CSRPN demande que les résultats du programme Anthropofens, soient intégrés au plan de gestion.

- En ce qui concerne la gestion des habitats naturels, réfléchir à une gestion plus radicale des ligneux et en particulier de méthodes permettant d'avoir des actions récurrentes de gestion plus réduites, notamment en lien avec la gestion des niveaux d'eau.

- Poursuivre les réflexions sur les ouvertures possibles au public afin de favoriser la sensibilisation des riverains, des élus... à l'échelle locale, et tout particulièrement sur les enjeux du site et l'importance de la qualité des eaux. Le CSRPN rappelle à ce titre le rôle majeur et la responsabilité des acteurs de la politique de gestion des eaux dans leur contribution à la réussite des objectifs de ce plan de gestion.

- Dans le cadre d'une gestion concertée et d'une meilleure prise en compte des enjeux croisés, les membres du CSRPN souhaitent que les réflexions sur la mise en place d'un plan de gestion commun ou partagé avec la réserve naturelle nationale de Marchienne soient poursuivies.

- Pour la faune comme pour la qualité des eaux, renforcer les argumentaires et les priorisations d'actions déterminés par les liens fonctionnels qui existent entre ce site et les milieux alentours dont en particulier les usages associés.

- Compte tenu de sa valeur patrimoniale, le CSRPN rappelle la vigilance à avoir sur les populations de Grenouille des champs en particulier lors des travaux de gestion en période hivernale de repos de l'espèce (phases de restauration de milieux en particulier ou la présence d'un écologue est déterminante).

- En ce qui concerne la gestion des populations de carpes en lien avec les sites de pontes de la Grenouille des champs dont les interactions peuvent nuire au développement des pontes / des larves... de cette grenouille, le CSRPN demande en particulier de favoriser les possibilités de création d'un réseau de mares (isolant ainsi les pontes de Grenouille des champs / actions négatives des carpes) plutôt que de créer des exclos en marge de l'étang.

- Intégrer la prise en compte des espèces d'enjeux de la fonge dans le cadre du plan de gestion et de son renouvellement, notamment grâce aux données historiques et surtout aux Inventaires prévus en 2024.

- Prévoir les modalités de gestion à terme du sanglier (arrivé sur le site en 2013) en lien avec les acteurs locaux afin de maîtriser sa population et ses effets sur les milieux naturels et les habitats d'espèces animales qui mériteraient d'ailleurs d'être mieux qualifiés.

- Enfin, compte tenu des enjeux associés, le CSRPN souhaite que puisse être mis en œuvre un suivi des chiroptères et en particulier du Murin d'alcathoe.

Le CSRPN demande à ce que ces recommandations soient mises en œuvre en fonction des possibilités (techniques, financières...) ou, à minima, soient prises en compte lors du prochain renouvellement.

Fait le 26/10/2021
à Amiens

Président du CSRPN des Hauts-de-France

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Spinelli', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Franck Spinelli